



## **5-Marché à Procédure Adaptée (MAPA) – Extension Rénovation des vestiaires du stade de football : Choix des entreprises**

Vu la délibération N° 2019-11-124 du 26 novembre 2019 confiant la maîtrise d'œuvre au Cabinet GRIZZLY Architecte,

Vu le marché de travaux en Procédure Adaptée ayant pour objet l'extension et la rénovation des vestiaires du stade de football,

Vu la consultation publiée sur la plateforme de dématérialisation le 27 octobre 2020,

Vu l'ouverture des plis le 23 novembre 2020,

Vu le règlement de consultation et notamment l'article 8 – Jugement des offres ;

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par GRIZZLY Architecte,

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à la majorité (une abstention : Damien COULAIS)

- de retenir les offres des entreprises suivantes pour un montant de 188 843,90 € HT soit 226 612,68 € TTC

Lot	Désignation	Entreprise	Montant HT
Lot 1	GROS OEUVRE	VENANT	52 972,17
Lot 2	CHARPENTE COUVERTURE	DUPUIS	26 232,03
Lot 3	MENUISERIE EXTERIEURE	DUPUIS	14 788,00
Lot 4	CLOISON DOUBLAGE ISOLATION	DUPUIS	5 956,50
Lot 5	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	DUPUIS	10 087,00
Lot 6	REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCES	DUCEPT	19 296,70
Lot 7	PEINTURE	GUILLEMET	4 552,86
Lot 8	PLOMBERIE CHAUFFAGE - VENTILATION	CARRE	18 390,53
Lot 9	ELECTRICITE CFO / CFA	COMELEC	7 333,00
Lot 10	INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE	PLANETE ENVIRONNEMENT	29 235,11
TOTAL			188 843,90

- d'autoriser Monsieur le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint à signer les différentes pièces du marché.

## **6- Extension Rénovation des vestiaires du stade de football : Mission de contrôle + Mission Sécurité Protection de la Santé**

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à la majorité (une abstention : Damien COULAIS)

- de retenir l'offre de l'entreprise SOCOTEC pour la mission de contrôle (1.989,00 € HT) et pour la mission SPS (1.872,00 € HT)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

## **7- Extension Rénovation des vestiaires du stade de football – Demande de Subvention auprès de la Région des Pays de la Loire – Relance Investissement Communal**

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT : 220.000,00 € selon le détail suivant :

- Travaux : 207.000,00 €
- Maîtrise d'oeuvre : 13.000,00 €

Selon le plan de financement suivant :

- Dotation de l'Etat – DETR (30%) 66.000,00 €
- Région (20%) 44.000,00 € (Fonds « Pays de la Loire relance investissement communal »)
- Contrat Vendée Territoires 23.030,50 €
- Fonds Leader : 30.000,00 €
- Autofinancement 56.969,50 €

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention : COULAIS Damien) décide

- **De VALIDER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à faire les demandes de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du « Fonds Pays de la Loire relance Investissement Communal »

## **8-City Parc – Demande de Subvention**

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT : 56.472,00 € selon le détail suivant :

- Travaux : 45.922,00 €
- Divers : 10.550,00 €

Selon le plan de financement suivant :

- Dotation de l'Etat DETR (30%) 16.942,00 €
- Conseil Départemental (30%) 16.942,00 € (Fonds de relance 2021)
- Autofinancement 22.588,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **De VALIDER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Préfecture de Vendée au titre de « la DETR » et auprès du Conseil Départemental de la Vendée au titre du « Fonds de relance 2021 ».

## **9-Travaux Divers - (Voirie – Bâtiments)**

1. Monsieur le Maire donne lecture du devis de la SARL Jean GAURIAU et associés concernant des travaux à l'atelier communal pour un montant de 1.146,96 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'EMETTRE** un avis favorable au devis de la SARL Jean GAURIAU et Associés pour un montant de 1.146,96 € HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis.

2. Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise COLAS concernant des travaux de voirie Rue du Lavoir et Ruelle de la Boulangerie pour un montant de 18.592,00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'EMETTRE** un avis favorable au devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 18.592,00 € HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis.

3. Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise COLAS concernant des travaux d'aménagement au cimetière (accès cimetière + allées du cimetière) pour un montant de 31.035,00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'EMETTRE** un avis favorable au devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 31.035,00 € HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis.

4. Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise COLAS concernant des travaux d'aménagement d'un plateau devant l'église pour un montant de 2.940,00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'EMETTRE** un avis favorable au devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 2.940,00 € HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis.

5. Monsieur le Maire donne lecture du devis de Thierry PRISSET concernant des travaux de réparation de la porte d'entrée de la Mairie pour un montant de 359,74 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'EMETTRE** un avis favorable au devis de Thierry PRISSET pour un montant de 359,74 € HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis.

6. Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs devis concernant la fourniture et la pose d'une chaudière à gaz à condensation dans le logement communal 9B rue de la Rabatelière.

- SARL Bonnaud & fils : 2.975,00 € HT
- CARRE & Associés : 2.231,98 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'EMETTRE** un avis favorable au devis de l'entreprise CARRE & Associés pour un montant de 2.231,98 € HT,
- **D'AUTORISER** le 1<sup>er</sup> adjoint à signer le devis.

7. Monsieur le Maire donne lecture du devis de VENDEE EAU concernant la fourniture et la pose d'un poteau incendie dans le village de Coutigny pour un montant de 1.100,00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'EMETTRE** un avis favorable au devis de VENDEE EAU pour un montant de 1.100,00 € HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis.

### **10-Cession du Domaine Public**

Il existe un chemin faisant partie du domaine public d'environ 236m<sup>2</sup> et traversant la propriété cadastrée B n°501, 595, 498 et 591 à SERIGNE.

Cette propriété appartient actuellement à M et Mme LUTHER Christophe.

M et Mme LUTHER Christophe ont demandé à acquérir ce chemin communal.

Un plan demeure annexé.

Les parcelles ci-dessus énoncées étant acquises par le même acquéreur, ce chemin n'a plus de fonction de desserte et la commune n'est pas hostile à cette vente.

Toutefois ces biens faisant partie du domaine public communal, ils sont inaliénables et imprescriptibles.

Conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le déclassement des voies communales est prononcé par le Conseil Municipal. Le déclassement est dispensé d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

Ce terrain ne servant pas de circulation ni de desserte à d'autres propriétés que celle des acquéreurs, le déclassement est dispensé d'enquête publique.

Les frais de géomètre et les frais d'acte d'achat seront à la charge de M et Mme LUTHER Christophe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- \***D'APPROUVER** le déclassement de la parcelle matérialisée sur le plan ci-annexé.
- \***De DECIDER** du déclassement dudit bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé,
- \***De VENDRE** ledit chemin d'une superficie d'environ 236 m<sup>2</sup> à M et Mme LUTHER Christophe moyennant le prix de 1 € symbolique.
- \***D'AMORTIR** sur 1 an la valeur initiale du terrain 236 €
- \***D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

### 11-Sydev –Programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,  
-EMET un avis favorable à la convention annuelle unique pour les travaux de rénovation programmée et les éventuels travaux de rénovation suite aux visites de maintenance, avec un montant budgétaire maximum de 1.500,00 € pour l'année 2021,  
-AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

### 12-Plan Communal de Sauvegarde –Approbation (Version 7)

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (version 7) selon projet annexé à la présente délibération.

### 13- Tarifs Communaux pour l'année 2021

#### Cimetière

Monsieur le Maire rappelle les tarifs (2020) :

- Concession trentenaire pour un emplacement de 2m<sup>2</sup> : 80 €
- Concession trentenaire pour un emplacement de 4m<sup>2</sup> : 160 €
- Concession cinquantenaire pour un emplacement de 2m<sup>2</sup> : 120 €
- Concession cinquantenaire pour un emplacement de 4m<sup>2</sup> : 240 €
- Concession cinéraire 15 ans : 380 € (+ gravure porte)
- Concession cinéraire 30 ans : 690 € (+ gravure porte)
- Concession cinéraire 50 ans : 940 € (+ gravure porte)

La dispersion des cendres sur le Jardin du Souvenir est gratuite, cependant la plaquette et la gravure seront facturées par le marbrier.

#### Salle Polyvalente

	Commune	Hors Commune	Professionnels
Repas / 1 jour	360 €	420 €	500 €
Repas / 2 jours (mariage)	440 €	500 €	580 €
Repas / 3 jours	500 €	560 €	640 €
Autres manifestations (réunions, théâtre, concours de belote, loto...)	160 €	220 €	300 €
Loto (2 jours consécutifs)	220 €	280 €	360 €
Vin d'honneur	150 €	210 €	290 €
Associations de la commune	Gratuité 1 fois par an		
Chauffage	50 € / jour		
Enlèvement des Ordures Ménagères	18 € (si utilisation et suivant les consignes de tri)		

#### Salle du Petit Logis

Demandeur	Nature	Coût
Association Sérigné	réunion	gratuit

Association hors Sérigné	réunion	50 €
Famille Sérigné	vin d'honneur	50 €
	présentation commerciale	50 €
	buffet	70 €
	Professionnel Au-delà de 20 locations/an	20 €
	Forfait 2H	10 €
	cérémonie funéraire	gratuit
Famille hors Sérigné	vin d'honneur	70 €
	présentation commerciale	70 €
	buffet	80 €
Chauffage		30 € / jour

#### Salle socioculturelle

<b>Demandeur</b>	<b>Nature</b>	<b>Salle 1</b>	<b>Salle 2</b>	<b>Salle 1+2</b>
Association Sérigné	Réunion	gratuit	gratuit	gratuit
Association hors Sérigné	Réunion	50 €	50 €	70 €
Famille Sérigné	Cérémonie funéraire		gratuit	
	Vin d'honneur		50 €	
	Présentation commerciale	50 €	50 €	70 €
	Professionnel Au-delà de 20 locations/an	25 €	25 €	
	Réunion	50 €	50 €	70 €
	Buffet froid (utilisation kitchenette)			80 €
Famille hors Sérigné	Vin d'honneur		70 €	
	Présentation commerciale	70 €	70 €	90 €
	Réunion	70 €	70 €	90 €
	Buffet froid (utilisation kitchenette)			100 €
Sérigné ou non	Exposition	gratuit	gratuit	gratuit
Chauffage		25 € / jour	25 € / jour	50 € / jour

#### Salle terrain de foot

<b>Demandeur</b>	<b>Nature</b>	<b>Coût</b>
Association Sérigné	Réunion	gratuit
Fermeture jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre 2021		

Vente de bois : Aucune vente sur 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide  
-d'**APPLIQUER** ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### **14-Créances irrécouvrables – Créances éteintes**

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

-**D'APPROUVER** l'état de créances éteintes pour un montant global de 599,50 €.

-**De DIRE** que le montant correspondant est inscrit au budget 2020 au chapitre 65, article 6542 – Créances éteintes

#### **15- Budget Commune – Décision modificative N°3**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

-de **VALIDER** l'ouverture de crédits suivante :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
	675-Valeurs comptables des immobilisations cédées	+1.265,00		775-Produits des cessions d'immobilisations	+1.265,00
				7788-Produits exceptionnels divers	+1,00
	6542 : Créances éteintes	+600,00		70311-Concession dans les cimetières	+807,00
	673-Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+208,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>+2.073,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>+2.073,00</b>
INVESTISSEMENT					
Opération	Dépenses		Opération	Recettes	
15	2315-Travaux de voirie (Amende de police)	+3.468,00	15	1342-Amende de police	+3.468,00
OPFI	2111-Terrain nu	+1.265,00		024-Produits des cessions d'immobilisations	+1.265,00
OPFI	204422-Subvention d'équipement	+236,00	OPFI	2111-Terrain nu	+236,00
	<b>TOTAL</b>	<b>+4.969,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>+4.969,00</b>

#### **16- Passeport Accession – Attribution d'une subvention**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**-ACCEPTE** de verser une subvention de 1.500,00 € à ARMAND Valentin dans le cadre du passeport accession.

#### **17 – Lotissement Domaine des Fontenelles – Clôture du Budget**

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

**-De CLOTURER** le Budget lotissement Domaine des Fontenelles au 31 décembre 2020,

**-De VERSER** l'excédent de 29 599,86 € au budget primitif 2020 de la Commune

**-De TRANSFERER** la voirie du Lotissement Domaine des Fontenelles dans le domaine public communal de la commune.

#### **2020-12-098 : Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de SOLLICITER** l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée;
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;
- **de PREVOIR** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

#### **2020-12-099-Droit de préemption urbain**

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**-RENONCE** à son droit de préemption concernant les parcelles AB 298 (bâti) et AB 463 (non bâti), situées "20 rue de la Ruelle" d'une superficie totale de 764 m<sup>2</sup>,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Ludovic LARDIERE de l'office notarial de MOUCHAMPS (Vendée).

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**-RENONCE** à son droit de préemption concernant la parcelle ZP 350 (non bâti), située "Rue du Général Bonnaud" d'une superficie totale de 997 m<sup>2</sup>,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Nicoleta

MIHALACHE-BARON de l'office notarial de FONTENAY-LE-COMTE (Vendée).

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
-**RENONCE** à son droit de préemption concernant les parcelles AB 156 (non bâti) et AB 186 (bâti), situées "48 rue du Petit Logis" d'une superficie totale de 658 m<sup>2</sup>,  
-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Patricia BILLON-MICHAUD de l'office notarial de FONTENAY-LE-COMTE (Vendée).

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
-**RENONCE** à son droit de préemption concernant les parcelles ZN 65 (non bâti) et ZN 226p (bâti), situées "46 Le Lac" d'une superficie totale de 23007 m<sup>2</sup>,  
-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Charlie PROT de l'office notarial de SAINT-HILAIRE-DES-LOGES (Vendée).

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
-**RENONCE** à son droit de préemption concernant la parcelle ZN 226p (bâti), située "46 Le Lac" d'une superficie totale de 21267 m<sup>2</sup>,  
-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Charlie PROT de l'office notarial de SAINT-HILAIRE-DES-LOGES (Vendée).

#### **2020-12-104 – Reprise de sépultures en terrain commun à l'issue du délai de rotation des corps**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2223-1 et R.2223-5  
Considérant que plusieurs tombes situées dans le cimetière communal, ont été référencées sans concession (de l'allée 51 à l'allée 63).  
Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les sépultures en terrain commun.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

-**D'ENGAGER** la reprise des terrains affectés aux sépultures en service ordinaire dont le délai de rotation des corps, fixé par la règlementation funéraire, est venu à expiration,  
-**De CHARGER** Monsieur le Maire de prendre, au moment opportun, un arrêté par sépulture afin de définir les conditions dans lesquelles auront lieu ces reprises

#### **2020-12-105 – Guichet Unique de l'Habitat – Report de la participation financière de l'année 2020 sur l'année 2021**

CONSIDERANT que par délibération N°2020-09-070 en date du 8 septembre 2020, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une participation financière de la commune en complément de la participation financière de la Communauté de Communes pour l'aide directe « façade / Toiture » à hauteur de 500,00 € par dossier et avec 2 dossiers par an pour l'opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat 2020-2025.

CONSIDERANT que la crise sanitaire actuelle du COVID 19 a retardé quelques dossiers.

CONSIDERANT la volonté municipale de soutenir les opérations de façade et de toiture pour contribuer à l'embellissement du centre-bourg ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention : CAUDAL Grégory), décide :

-**de REPORTER** les 2 dossiers de l'année 2020 sur l'année 2021, en complément des 2 dossiers annuels de l'année 2021,

#### **12-Questions diverses**

**Le Maire,  
Yves BAUDRY**

**Fin de la séance : 23H30**